

• La classe chantante et la pratique collective sont obligatoires et gratuites pour les instrumentistes.

	Tarif par élève							
	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits	5 enfants inscrits	Enfant hors-Pays	Adulte	Adulte hors-Pays
Eveil Musical / Atelier Comédie musicale	113 €					163 €		
Eveil musical en famille (1 enfant + 1 adulte)	134 €					183 €		
Classes chantantes seules (CC)	223 €	206 €	196 €	186 €	177 €	242 €		
Parcours découverte seul	88 €					95 €		
Parcours (si éveil ou CC)	42 €							
Instrument *	427 €	400 €	379 €	357 €	338 €	465 €	527 €	573 €
Instrument en famille (1 enfant + 1 adulte)	447 €	420 €	399 €	378 €	359 €	506 €		
2ème instrument	224 €					240 €	520 €	566 €
Atelier petit collectif	286 €					420 €		
Pratiques Collectives	85 €							

Moyens de paiement acceptés : ✓ Chèque bancaire ✓ Chèques vacances ✓ PASS Culture et Sport (pour les lycéens) ✓ Prélèvement automatique (3 fois ou 10 fois)

Vous pouvez avoir une prise en charge partielle pour les familles domiciliées au Lion d'Angers (CCAS) et Bécon les Granits (Mairie). Il vous faut contacter en direct les services compétents des communes.

Contacts :

Gérard Ramirez - 06 03 10 52 67 - d.ecoledemusique@anjoubleu.com - Segré et Le Lion d'Angers
Nicolas Debray - 06 37 29 84 91 - ndebray@anjoubleu.com - Ombrée d'Anjou
Eric Manceau - 06 37 29 81 10 - emanceau@anjoubleu.com - Candé et Val d'Erdre Auxence
Alice Ramirez-Lyonne - 06 12 45 52 84 - aramirez@anjoubleu.com - Les Hauts d'Anjou

Inscription possible en ligne <https://www.imuse-saiga05.fr/segreen/extranet/preinscription>
(accès usager pour les élèves déjà inscrits)

Ou flashez le QR Code



Début des cours lundi 8 septembre 2025

Règlement Intérieur

1- ADMISSION	1-1	L'admission est soumise aux inscriptions. Celles-ci ont lieu chaque année à des dates précisées par voie d'affichage, mail et par la presse (la réinscription d'une année à l'autre des anciens élèves n'est pas automatique). Les réinscriptions doivent se faire pour le 30 juin au plus tard. Passée cette date, l'élève n'aura plus de place réservée et sortira des effectifs.
	1-2	L'admission dans les cours s'effectue en fonction des places disponibles (en particulier pour les disciplines notoirement surchargées – possibilité de listes d'attente). Priorité sera donnée dans un premier temps aux enfants, puis aux adultes. Dans l'ordre suivant 1) habitant sur le territoire du Pays de l'Anjou bleu avec priorité donnée aux pôles d'enseignements hors Segré et Le Lion d'Angers, 2) sur le territoire hors Pays Segréen dans le département du Maine-et-Loire, 3) hors département. Dans un second temps, des priorités pédagogiques sont définies comme suit : 1) Priorité aux enfants inscrits en Parcours découverte 2) Enfants déjà inscrits à l'école de musique et n'ayant pas fait de parcours découverte 3) Enfants non-inscrits à l'école de musique 4) Adultes. Concernant le piano, si l'instrument personnel de l'élève ne correspond pas à la fiche de renseignement communiquée par les parents, l'inscription sera annulée d'office.
	1-3	Les adultes ne sont admis qu'en fonction des places disponibles dans les cours d'instrument.
	1-4	Le détail du minimum indispensable pour débiter un instrument (matériel, travail personnel...) est indiqué dans le livret « débutant » remis aux familles en début d'année.
2 – FRAIS DE SCOLARITE	2-1	Le montant des droits d'inscription est décidé par délibération du Comité Syndical et affiché à l'Ecole de Musique.
	2-2	La tarification est appliquée suivant la domiciliation principale de la famille. Un justificatif de domicile peut être demandé par l'administration (feuille d'imposition, bail de location, acte d'acquisition...).
	2-3	Les frais de scolarité sont réglés soit au comptant, soit en trois termes égaux par prélèvement. Quand le prélèvement est en 10 fois, il est possible de régler le montant total sur dix termes égaux par prélèvement.
	2-4	Le non-paiement des frais de scolarité après rappel peut entraîner la radiation. L'inscription n'est pas autorisée si l'année scolaire précédente n'est pas totalement payée.
	2-5	MODALITES DE REMBOURSEMENT : Classes d'instrument Le coût d'inscription correspond à un minimum de 30 cours/an. En cas d'absences de professeurs dans l'année, un remboursement sera opéré si ces 30 cours ne sont pas effectués avec un calcul de remboursement basé sur ces 30 cours. <u>Demande reçue au plus tard le 30 septembre :</u> Les droits de scolarité ne seront pas dus à l'exception des frais administratifs de 25 € non remboursables <u>Demande reçue avant le premier jour des vacances de Noël :</u> Les droits de scolarité seront dus à hauteur de 50 % plus 25 € de frais administratifs <u>Demande reçue à partir du premier jour des vacances de Noël :</u> Les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire. En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits de scolarité sera remboursée. MODALITES DE REMBOURSEMENT : Pratiques collectives et classes chantantes <u>Demande reçue au plus tard le 30 septembre :</u> Les droits de scolarité ne seront pas dus à l'exception des frais administratifs de 25 € non remboursables <u>Demande reçue avant le 1^{er} jour des vacances de la Toussaint :</u> les droits de scolarité seront dus à hauteur de 10 % plus 25 € de frais administratifs <u>Demande reçue avant le premier jour des vacances de Noël :</u> Les droits de scolarité seront dus à hauteur de 50 % plus 25 € de frais administratifs <u>Demande reçue à partir du premier jour des vacances de Noël :</u> Les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire. En cas d'inaptitude de plus de 3 mois consécutifs sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits de scolarité sera remboursée.

	2-6	<i>L'Ecole, dans la limite de ses possibilités, permet la location de certains instruments pour les élèves des premières années d'étude instrumentale. Il est fortement conseillé aux familles d'être assurées.</i>
3 – ORGANISATION DE LA SCOLARITE	3-1	<i>Le règlement des études est le cadre référent de l'organisation de la scolarité.</i>
	3-2	<i>L'année scolaire suit le calendrier des établissements publics du premier degré de l'éducation nationale.</i>
	3-3	<i>Il va de soi que la présence, même régulière, d'un élève aux cours n'est pas suffisante pour accomplir des progrès notables. Il est donc indispensable que l'élève consacre le temps minimum requis au travail personnel quotidien à la maison (ce temps peut varier d'une discipline à l'autre et selon les niveaux).</i>
	3-4	<i>Les propositions de jour et heures de cours s'effectuent de la manière suivante. Pour les classes chantantes et pratiques collectives le planning est affiché au sein des pôles d'enseignement et accessible aussi par internet à la fin de l'année scolaire. Pour les classes instrumentales, le professeur prend contact avec les familles au plus tard début septembre.</i>
	3-5	<i>Le Directeur est seul habilité à accorder une dispense de cours, après avis des enseignants concernés, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient.</i>
	3-6	<i>Ne sont admis dans les cours que les élèves inscrits. Les cours se déroulent uniquement dans les locaux affectés à l'école. La réception des parents par les professeurs doit se faire en dehors du temps imparti aux cours et sur rendez-vous. Les enseignants ne peuvent procéder eux-mêmes à l'inscription des élèves. Cette responsabilité incombe à l'administration de l'école de musique qui, elle-seule, peut veiller à la répartition la plus harmonieuse possible des élèves dans les classes d'instruments.</i>
4 - ASSIDUITE	4-1	<i>Tout élève inscrit s'engage à suivre avec assiduité les cours.</i>
	4-2	<i>Toute absence doit être signalée à l'administration ou à l'enseignant. Trois absences consécutives non justifiées peuvent entraîner la radiation définitive.</i>
	4-3	<i>L'absence sans motif valable à tout examen ou contrôle peut entraîner la radiation de l'élève de l'école de Musique.</i>
5 – DISCIPLINE	5-1	<i>Méthodes, partitions, cahiers, papier à musique, ainsi que les petits accessoires pour les instruments en location (embouchures, anches, cordes...) sont à la charge des familles des élèves.</i>
	5-2	<i>La Direction attire l'attention des élèves et des parents sur le caractère illégal et répréhensible de la duplication par photocopie des méthodes et partitions. Une convention avec la S.E.A.M. (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) a été signée autorisant un certain nombre de photocopies par élève et par an. Un timbre, par photocopie, doit être apposé. L'usage de la photocopie pour les examens est formellement interdit. Chaque famille d'élève doit se procurer les partitions demandées par les enseignants.</i>
	5-3	<i>Tout dégât causé par un élève aux locaux et au matériel de l'école engage la responsabilité des parents et fera l'objet d'un dédommagement.</i>
	5-4	<i>La présence des parents dans les cours n'est pas autorisée, sauf pour des motifs pédagogiques précis et en accord avec le professeur.</i>
	5-5	<i>Tout différend éventuel entre un professeur, son élève ou les parents, est soumis à l'arbitrage du Conseil Pédagogique.</i>
	5-6	<i>Tout changement (état civil, adresse, numéro de téléphone, email, coordonnées bancaires...) doit être communiqué sans délai au secrétariat.</i>
	5-7	<i>Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Les portables devront être mis hors service dans tous les cours sauf pour une utilisation pédagogique.</i>
	5-8	<i>Les cas d'indiscipline ou de manquements graves au présent règlement entraîneront des sanctions qui pourront aller de l'avertissement à la radiation. Ces décisions sont prises en Conseil Pédagogique.</i>

Diffusion du règlement intérieur familles : le règlement intérieur est porté à la connaissance des familles de l'école de musique

le _____ à _____

Nom et prénom : _____

Signature :

PRESTATIONS PUBLIQUES 2025/2026

Ecole de musique de l'Anjou bleu

Tout est gratuit !

- **Samedi 27 septembre – 11h** : Apéro chœurs – écoles de musique de Pouancé et Segré
- **Samedi 4 octobre – 11h** : Apéro chœurs – école de musique Le Lion d'Angers
Rejoignez nous pour découvrir le plaisir de chanter en chœur. Les débutants (adultes) sont les bienvenus ! Il n'est pas nécessaire de savoir chanter !
- **Mardi 27 janvier – 20h** : Audition mélangée – Salle Frédéric Chopin / Bécon-les-Granits

Les auditions mélangées portent bien leur nom ! Nous mélangeons les enfants et les familles des écoles et de l'école de musique pour un moment de partage en musique...



© Atelier Regards

- **Samedi 31 janvier – 17h** : Audition mélangée – Salle la Cigale / Châteauneuf-sur-Sarthe
- **Mardi 10 mars – 20h** : Audition de secteur / Loiré - théâtre de Loiré
- **Samedi 14 mars – 16h & 17h30** : Auditions mélangées – Groupe Milon / Segré
- **Dimanche 22 mars – 17h** : Concert ensembles vocaux Lion & Pouancé – Petit Théâtre de Pouancé

- **Mardi 24 mars – 20h30** : Concert ensembles vocaux Lion & Pouancé – Salle Joulain / Le Lion d'Angers
Il n'y a ni âge ni connaissances musicales pour se faire plaisir en chantant ! Autour de chants du monde et de chansons harmonisées, venez vous laisser conquérir par l'art vocal et, qui sait, nous rejoindre pour chanter en chœur



- **Samedi 28 mars – 16h & 17h30** : Auditions mélangées – Salle Andigné

- **Dimanche 29 mars 17h30** / Musique et Danse au temps des rois – Salle Frédéric Chopin / Bécon les Granits **Artiste invité : Robin Joly de la Compagnie Outre-Mesure**

Nous allons jouer et danser avec les orchestres à cordes et les classes de violon, violoncelle et flûte à bec autour d'un répertoire allant de la Renaissance à la période Baroque. Robin Joly est le



© CieOutreMesure

directeur musical et chorégraphique de la Compagnie Outre-Mesure. Passionné par la transmission et la réflexion pédagogique, il crée les ateliers « d'art ménétrier » au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Tours. Il y enseigne les danses récréatives de la Renaissance française et l'art ménétrier. On le sollicite également pour prendre en charge la formation aux danses récréatives de la Renaissance française au CRR de Nantes.



- **Mardi 7 avril – 20h :** Audition mélangée – Salle Expert / Pouancé

- **Samedi 30 mai – 20h :** Bal Folk – Salle Expert / Pouancé 14h-19h

- **Initiations danses :**

- **17 janvier :** 14h-15h30 salle Frédéric CHOPIN Bécon

- **7 février :** 14h-15h30 salle de l'amitié groupe Milon Segré

- **28 mars :** 14h-15h30 salle St Pierre Angrie

- **Dimanche 31 mai – 17h30 :** Concert ensemble vocal Segré – Eglise de Ste Gemme d'Andigné / avec Vox Campus

Quel plaisir de repartir avec le chœur et l'orchestre universitaires *Vox Campus* d'Angers. Ils vont venir partager avec notre Chœur de Segré l'interprétation du *Requiem pour les vivants* de **Dan Forrest**. C'est une œuvre chorale contemporaine acclamée qui se distingue par sa profondeur émotionnelle, sa complexité harmonique, et son message spirituel. Composée en 2013, cette œuvre est rapidement devenue un choix populaire parmi les ensembles chorals et les orchestres, en raison de sa capacité à toucher les auditeurs à travers des thèmes universels de paix, de réconfort et d'espoir.

- **Samedi 6 juin – 20h30 :** Comédie musicale *Un jour à Cuba* – Salle Beaulieu / Candé

Quels beaux mélanges, encore ! Les premiers pas de nos ateliers comédies musicales qui vont se retrouver avec des chœurs d'école et l'ensemble instrumental des professeurs de l'école de musique pour fêter Cuba : venez chanter et danser avec nous !

- **Samedi 13 juin :**

- Orchestre symphonique – Folies du Lion

- **Vendredi 19 juin :** Fête de la musique – Pouancé

- **Samedi 20 juin :**



© Atelier Regards

○ Fête de la musique – Chateauneuf / Miré



○ Orchestre des mondes – Cargo – Segré avec
l'orchestre du collège Georges Gironde **Artiste
invité : Fidel Fourneyron**

Nous en avons de la chance d'accueillir Fidel chez nous ! D'origine aquitaine, Fidel Fourneyron s'installe à Paris en 2006 pour compléter sa formation dans la classe de jazz et musiques improvisées du Conservatoire Supérieur ; il y fait des

rencontres déterminantes pour ses choix esthétiques et ses collaborations futures. Exemple de l'ouverture d'esprit des jeunes musiciens actuels, sa palette va du swing des années 1920 aux musiques contemporaines.

Repéré par les plus grands noms du jazz contemporains (notamment Marc Ducret), il rejoint en 2014 l'Orchestre National de Jazz d'Olivier Benoit.

Venez découvrir la magie des chants et des rythmes traditionnels de la santeria et de la rumba cubaine à travers des arrangements originaux de thèmes représentatifs de la richesse des traditions musicales afro-cubaines.

Ce répertoire a déjà été joué à plusieurs reprises sous différentes formes dans la France entière : Banlieues Bleues, Europa Jazz – Le Mans, Sons des cuivres – Mamers, Tribu Festival – Dijon...

- **Dimanche 21 juin** : Fête de la musique – Lion d'Angers **ou** La Poueze (Erdre en Anjou)
- **Samedi 27 juin – 20h30** : Comédie musicale *Un jour à Cuba* – Salle de l'Argerie / Le Louroux-Béconnais

